RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
DECATHLON x WILSON
« NOUVELLE RAQUETTE WILSON PRO STAFF V14 97LS
– Exclusif Decathlon »

Article 1 : Organisation
La société DECATHLON France, société par actions simplifiée , au capital de 30 037 000,00 € Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° 500 569 405 dont le siège social est situé au 4 boulevard de Mons, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 20 avril au 12 Mai 2023 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé «NOUVELLE RAQUETTE WILSON PRO STAFF V14 97LS
Exclusif Decathlon ».
Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au j eu à raison d'une participation maximum par personne. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.
La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.
Article 2 : Présentation et participation au jeu
Le jeu est organisé du 20 avril au 12 Mai 2023 inclus sur le site
https://jeu.decathlon-tennis.com/fr_FR/jeu-wilson-2023
Pour participer au tirage au sort et tenter de gagner

2 places pour Le tournoi de Roland Garros 2023 Places datées au 6 Juin 2023

un des 3 sacs Wilson Pro Staff Thermo bag 9 raquettes d'une valeur de 130€
un des 5 sac a dos Pro Staff Wilson d'une valeur de 95€

, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :
S'inscrire sur la plateforme https://jeu.decathlon-tennis.com/fr_FR/jeu-wilson-2023 en uploadant sa preuve d'achat
Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,
Acheter en ligne ou en magasin, une Raquette de Tennis Adulte ou Junior de marque Wilson parmi les modèles listés ci-après,
Modèles de tennis WILSON éligibles au jeu :

- RAQUETTE DE TENNIS ADULTE - WILSON PRO STAFF 97 V14 CUIVRE NON CORDEE 315G (8813919)
- RAQUETTE DE TENNIS ENFANT - PRO STAFF 26 V14 NOIR (8813919)
- RAQUETTE DE TENNIS ADULTE - WILSON PRO STAFF 97LS V14 CUIVRE 290G (8808030)

- RAQUETTE DE TENNIS ENFANT - PRO STAFF 25 V14 NOIR (8812766)
-

Article 3 : Lots
Decathlon et Wilson  mettent en jeu 3 lots à remporter dont voici le détail :

Lots  :
- 2 places pour Le tournoi de Roland Garros 2023 Places datées au 6 Juin 2023

- un des 3  sacs Wilson Pro Staff Thermo bag 9 raquettes d'une valeur de 130€
- un des 5 sac a dos Pro Staff Wilson d'une valeur de 95€

Si les lots ne pouvaient pas être distribués pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, ils seraient perdus pour les bénéficiaires et ne seront pas réattribués.
Article 4 : Désignation du gagnant
La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi les inscrits correspondant aux conditions de l'article 2. Le tirage au sort sera effectué dans un maximum de 15 jours apres la clôture du jeu concours  dans les locaux de l'organisateur.
Article 5 : Remise des lots
Les gagnants seront informés par mail (à l'adresse indiquée par le Participant lors de son inscription sur le site https://jeu.decathlon-tennis.com/fr_FR/jeu-wilson-2023  et seront contactés par la société Decathlon France pour l'expédition des lots
A défaut de réponse et d'envoi des informations nécessaires par les gagnants avant le 1er Décembre, les lots gagnés seront considérés comme perdus, et cette perte ne pourra pas ouvrir droit à une réclamation.
La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants et la véracité des informations fournies.
Article 6 : Responsabilité
La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu sans préavis ni justification, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.
La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, ainsi que l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La responsabilité de Decathlon France ne saurait être engagée de ce fait, étant entendu que l'organisateur s'engage, conformément à la Loi Informatique et Libertés à ne pas garder ou céder à un tiers le fichier des gagnants et des participants, au-delà de la mise en contact pour que les gagnants récupèrent leurs lots.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, relatif aux informations le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment, en écrivant à Decathlon, à l'adresse du siège mentionnée en article 1.
Article 7 : Propriété intellectuelle
Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Article 8 : Divers
La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.
Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la proclamation des résultats.
La société Decathlon pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Les données personnelles collectées lors de l'opération sont destinées à Decathlon uniquement pour l'expéditions des cordages et ne seront pas transmises à un tiers, ces données seront effacées 15 jours maximum après l'expédition des lots